



Avis sur le rapport 1-4 de l'Exécutif régional
Budget supplémentaire 2019

Rapporteur : Jean Perrin

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2019 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- Les nouvelles recettes représentent un montant global de 33,6 M€.
- Les nouvelles dépenses (en crédits de paiement) s'élèvent à 15,9 M€.
- Une reprise du résultat de clôture 2018 de 16,1 M€.
- L'emprunt d'équilibre est réduit de 33,7 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2019 relative à l'emprunt de 223,4 à 189,7 M€.
- Les autorisations de programme (AP) augmentent de 37,3 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) sont en hausse de 29,8 M€.

Avis du CESER

Des ajustements budgétaires de faible volume

Le CESER constate que le budget supplémentaire procède à des ajustements peu importants (en volume).

Concernant les recettes, il note que la CVAE est ajustée de 5,2 M€, passant ainsi de 301,2 à 306,4 M€. Dans son avis sur le budget primitif 2019, il avait noté que l'estimation globale des recettes était rendue complexe en raison des incertitudes relatives à la CVAE. Ce produit a en effet fait l'objet de multiples estimations durant ces derniers mois :

- Orientations budgétaires : prévision de + 1,7% vis-à-vis du montant notifié en 2018.
- Budget primitif : prévision de + 3,1% vis-à-vis du montant notifié en 2018.
- Budget supplémentaire : notification de + 4,9 % transmise par la direction régionale des finances publiques.

Concernant les dépenses, le budget supplémentaire prévoit une très légère diminution de l'investissement (- 0,6 % de crédits de paiement). Ceci est notamment lié au fait que certaines opérations sont reportées (ex : décalages d'opérations pour les PPI des lycées).

Réactivité et anticipation

Le CESER approuve que ce budget supplémentaire permette de répondre de manière réactive et pragmatique aux besoins et à différents aléas. À ce titre, il tient à souligner les propositions faites sur les sujets suivants :

- **Apprentissage** : 4 M€ (AE et CPF) visent à prendre en charge les contrats signés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2018, au titre de l'Aide au recrutement d'apprenti (ARA).
- **Viticulture** : financement de 34 tours antigel dans le vignoble ligérien (344 K€ d'AP et 103K€ de CPI). Il est souligné que les tours antigel sont un moyen, mais pas le seul, de préserver les vignobles contre le gel. Elles ne sont pas adaptées à toutes les situations. Une réflexion collective doit être menée sur ce type de matériel.
- **Crise sanitaire sur les épicéas** : une enveloppe de 2,5M€ (AP et CPI) est prévue pour lutter contre cette crise. Les conditions climatiques de l'été 2018, historiquement chaudes et sèches, ont été propices à la pullulation des scolytes de l'épicéa, entraînant ainsi le dépérissement de plusieurs centaines de milliers d'arbres. Les dégâts ont été gigantesques en 2018 dans le quart Nord-Est du pays (et plus encore en Allemagne et dans les pays d'Europe de l'Est et du Nord), catastrophe exprimée par les chiffres diffusés en fin d'année dernière que l'on sait maintenant sous-estimés : 1 million de m³ touchés (650000 m³ en

Grand-Est et 350 000 en Bourgogne-Franche-Comté). En 2019, les volumes scolytés sont estimés à 3 ou 4 millions de m³. Les interprofessions du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté (régions les plus touchées) ont travaillé avec les différents acteurs concernés pour proposer un plan d'actions visant notamment à réguler l'augmentation des bois coupés de manière préventive et susceptibles de générer de fortes baisses des cours du bois d'épicéa. Ce programme devrait être adopté en 2019. La filière va par ailleurs être confrontée à une problématique de replantation, coûteuse, alors que, habituellement, la forêt se régénère naturellement.

Le CESER approuve également que certaines propositions budgétaires visent à anticiper et à préparer l'avenir. Il note à ce titre le soutien apporté à la filière hydrogène (5 M€ d'AP et 1 M€ de CPI). Il se félicite que certains groupes industriels se positionnent sur ce secteur. Il souhaite cependant que s'établissent des partenariats publics-privés notamment dans le Nord Franche-Comté. À cet égard, il s'étonne du retard pris sur le PIA3 Nord Franche Comté "Transformation d'un Territoire Industriel". Il renvoie également au rapport de saisine "Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines" (mars 2019) qui aborde les enjeux de coopération liés à cette filière.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 9 abstentions (CGT).



Déclaration d'Anne Parent, en tant que personnalité qualifiée

Dans le cadre du paragraphe "Réactivité et anticipation", il est prévu le financement de 34 tours anti-gel pour le vignoble ligérien. Je le précise ce vignoble de Loire ne concerne que la partie sur le département de la Nièvre.

On peut regretter le manque de réflexion et de cohérence pour lutter contre les fléaux météorologiques que constituent le gel mais aussi la grêle et qui vont être récurrents ces prochaines années avec le réchauffement climatique.

On peut s'étonner également du manque de concertation avec les autres vignobles de notre région Bourgogne-Franche Comté tout aussi touchés par ces phénomènes et qui nécessitent une protection collective.

D'autre part les tours anti-gel ne sont pas le seul moyen de lutte ; il en existe d'autres sur lesquels une réflexion appropriée et conjointe doit être menée avec les interprofessions.

On aurait pu envisager un plan pluriannuel de financement, par exemple, sur ces différents moyens de lutte et non une réponse au coup par coup.